COMPTE-RENDU de séance du Conseil Municipal
Du Lundi 25 Février 2019

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 12 Votants : 15 Date de convocation : 23/01/2019

Présents : Ms MAURY JC, LEZIN R, MOTY J, DUFLOT M, BOUTON P, KHEDHIRI A, Mmes SAINT-LOUPT M, GRANET M, PAULAIS J, PASQUET V, SENREM S, MARTIN F

Absents/Excusés : Mmes COUGNAUD J, LOWREY N, LABUSSIERE M, VIGNAUD S, Ms DUBREUIL M, BONIFACE J, M.FAUCHER A,

Pouvoir(s) : - Mme VIGNAUD S à Mme SAINT LOUPT M
- Mme LABUSSIERE M à M. DUFLOT M
- M. FAUCHER A à M. BOUTON P

M LEZIN a été désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande la modification de l'ordre du jour pour aborder le point suivant :
- Projet pour l'implantation de bornes de recharge électrique

PROJET POUR L'IMPLANTATION DE BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUE

Le SDEG 16 procède à la mise en place du plan de déploiement de bornes pour véhicules électriques tel que déposé au FEDER et à la Région Nouvelle Aquitaine
Ce réseau est d'initiative publique avec des points de recharge ouverts au public. Les utilisateurs doivent avoir accès de façon non discriminatoire dont l'emplacement de stationnement est physiquement accessible au public. En conséquence, le SDEG 16, maître d'ouvrage de l'opération doit installer ces bornes exclusivement sur le domaine public **avec convention de mise à disposition gratuite de terrain et un engagement de la commune sur un stationnement non payant.**
L'implantation du réseau prévoit l'implantation de 2 bornes sur la commune ; parking place de champ de foire et parking de la gare. La superficie demandée est de 35m² pour chaque emplacement.
Le SDEG 16 a produit à la communauté de communes un devis et un plan de financement relatif au coût de la fourniture et de la pose des bornes. La communauté de commune nous facturera 50 % du reste à charge soit environ 3000 € pour les 2 bornes.
Les dépenses de fonctionnement relatives aux bornes électriques seront supportées à 100 % par la commune (abonnement électrique, consommation électrique et maintenance)
À l'unanimité, le conseil municipal approuve la convention de mise à disposition des terrains susmentionnés et ce, pour une durée de 10 ans pour l'implantation de bornes de recharge électrique, il est précisé que cette mise à disposition est gratuite et que le stationnement sera gratuit sur le lieu d'implantation.

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2018 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF

A l'unanimité le compte de Gestion 2018 du service assainissement collectif est approuvé, identique au compte administratif 2018.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Sous la présidence de M. BOUTON Patrice, conseiller municipal, hors la présence du Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif 2018 du service assainissement collectif qui s'établit ainsi :

Exploitation		*Investissement*	
Dépenses	104 874.12 €	Dépenses	77 962.93 €
Recettes	101 929.40 €	Recettes	121 238.38 €
Déficit de clôture :	*-2 944.72 €*	*Excèdent de clôture :*	*43 275.45 €*

AFFECTATION DU RESULTAT DE 2018 SUR LE BP 2019 439 835.75 €

BUDGET PRIMITIF 2019 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le budget primitif 2019 du service assainissement collectif qui s'équilibre en section de fonctionnement à 508 690.75 € et en section d'investissement à 357 605.00 € est adopté à l'unanimité.

SUBVENTIONS 2019

A l'unanimité il est décidé d'attribuer les subventions suivantes aux associations pour l'année 2019 sous réserve de

réception d'un dossier complet.

A I M C	1 600€
AMICALE LAIQUE	3 800€
ANIM'S	1 200€
JUMELAGE	1 000€
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	750€
ADMR	150€
AMICALE DES PECHEURS	150€
AMITIE LOISIRS	120€
LA FRATERNELLE	120€
MELIMELO ZIK	120€
ORPHELINAT OEUVRES MEDAILLES MILITAIRES	50€
AMICALE PERSO COMMUNAL	400€
PETANQUE CHALAISIENNE	120€
SAINT HUBERT CLUB	120€

CENTRE SOCIOCULTUREL ENVOL	2 000€
CHŒUR DU PAYS DE CHALAIS	180€
CROIX ROUGE	100€
DON DU SANG	900€
FOOTBALL CLUB SUD CHARENTE	900€
FNACA	120€
FNCR	120€
GROUPEMENT DEFENSE CHALAIS	700€
VEAUX CHALAIS	1 200€
ATTRAPES REVES	400€
ASSO ECHANGES LOISIRS BIEN ETRE	120€
LES AMIS DE LA RESID TALLEYRAND	150€
TENNIS	800€

DIT qu'un montant global de 26 000 € sera inscrit au budget prévisionnel communal 2019

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - CENTRE SOCIAL ET CULTUREL : ENVOL

Le centre social et culturel « envol » de Chalais souhaite expérimenter un nouveau projet sur le territoire permettant au 16-25 ans un accompagnement dans la recherche d'un job d'été ou une première expérience professionnelle. A ce titre il est demandé une subvention de 1000 €
À l'unanimité, il est décidé d'allouer une subvention exceptionnelle relative à l'emploi des jeunes (16-25ans) du territoire d'un montant de 250 €.

COMPTABILITE : BUDGET COMMUNE
OUVERTURE DE CREDIT EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

En vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales, Monsieur le Maire demande l'autorisation de l'organe délibérant, pour engager liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En effet il y a lieu d'ouvrir les crédits en dépenses pour la l'acquisition des matériels et logiciel de la médiathèque (opération 302 restructuration de la médiathèque) et acquisition vidéoprojecteur et écran de la salle du conseil municipal (opération 223 Hôtel de Ville), selon les écritures suivantes :

COMPTE	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
2183 op 302	Matériel de bureau et informatique	12 000.00 €	
2051 op 302	Concessions et droits similaires	6 000.00 €	
2183 op 223	Matériel de bureau et informatique	2 100.00 €	

L'ouverture des crédits en investissement tels que présentés ci-dessus à hauteur de 20 100.00 € en dépense est accepté à l'unanimité. Ces ouvertures de crédits seront inscrites au budget 2019.

SALLE OMNISPORTS : CHANGEMENT DE LA CHAUDIERE

Il est signalé que la chaudière gaz de la salle omnisports allée de Saulgau est en panne. Cet équipement date de 2006. Il nous est conseillé de la changer considérant le montant de la réparation et le risque potentiel d'avoir de nouvelles réparations dans un avenir très proche.

Une consultation a été réalisée pour le changement de cet équipement utilisé pour chauffer les vestiaires de la salle et pour assurer l'eau chaude sanitaire depuis que les panneaux solaires n'assurent plus cette fonction.
Nous avons reçu une seule proposition pour une chaudière gaz d'une efficacité énergétique en chauffage A (92 %), le cout de fonctionnement sera réduit par rapport à l'existant. Le montant du devis est de 7208 € HT
Nous pouvons prétendre à une aide du Département de la Charente dans le cadre du soutien à l'initiative locale de 20 % et à la prime énergie pour environ 200 €
Accord à l'unanimité du conseil pour le remplacement de la chaudière de la salle omnisport et le devis présenté. Le plan de financement est approuvé.

PROJET CESSION UNITE FONCIERE ROUTE DE RIOUX MARTIN

Dossier reporté à une nouvelle séance.

TRAVAUX

- Charente numérique, assurant la maitrise d'ouvrage de la fibre, demande l'élagage d'arbres en bordure de voies communales pour le passage de la fibre. Les arbres signalés nécessitant un élagage sont généralement en terrain privé. Si l'élagage n'est pas effectué, la fibre ne pourra pas passer. Un devis estimatif a été demandé, il est d'environ 4 900 € mais il s'agit d'une évaluation sommaire minimale. Il y aura lieu également de prévoir la mise à disposition d'au moins 2 agents communaux pour ramasser les branches élaguées. Il est également précisé que la période d'élagage doit intervenir rapidement (printemps). Le conseil municipal dit qu'il faudra informer tous les habitants de veiller à l'élagage de leurs arbres, pour les tranches de travaux à venir et qu'il convient d'adresser rapidement un courrier à ceux concernés par cette première tranche de faire le nécessaire au plus vite. Le conseil municipal dit qu'à défaut de réaction des propriétaires, la commune réalisera l'élagage et demandera, si la règlementation le prévoit, le remboursement aux personnes concernées.
- Information sur l'effondrement d'un mur dans le canal bétonné de la Tude.
- Information sur la mise en vente prochaine de la tractopelle communale (suite à l'acquisition de celle de la cdc) mise à prix 17000 euros à débattre.

INFORMATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE

Néant

QUESTIONS DIVERSES

- Le recensement de la population est achevé depuis le 16 février. L'enquête s'est globalement bien passée, cependant, il a été constaté un refus de réponse à l'enquête plus important qu'auparavant. Le résultat provisoire fait apparaître une légère augmentation de la population qu'il reste à confirmer.
- Information sur la modification des horaires de la poste.
- Info PLU toujours en « stand-by » dans l'attente d'un retour de la Communauté de Communes devant assurer la maitrise d'ouvrage depuis 2017 et de la délibération prise lors du conseil du 4 février dernier transmise à cette dernière.

Le Maire
Jean-Claude MAURY